

CCAS DE CHAMBERY

PROCES VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le lundi vingt-neuf septembre à 14 heures, le conseil d'administration du CCAS de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée le 24 septembre 2025 à chacun de ses membres, s'est réuni à son siège, sous la présidence de Mme FAVETTA SIEYES, vice-Présidente du CCAS.

Etaient présent(e)s :

Mme FAVETTA SIEYES, Vice-Présidente
Mmes ALVERNHE, BONILLA, COLIN-COCCHI, COLIN-JORE, MYARD-DALMAIS, RAMBAUD, TAMBURINI
MM DE BOISRIOU, NOBLECOURT, PERROTTON

Etaient excusé(e)s :

M. REPENTIN, Président du CCAS (donne pouvoir à Mme FAVETTA SIEYES)
Mmes BOUROU (donne pouvoir à Mme BONILLA), KREUTER, PERRENES, VERDU (donne pouvoir à M. NOBLECOURT)
M. GACHET (donne pour à Mme MYARD-DALMAIS)

Après constatation du quorum, Mme FAVETTA SIEYES propose d'aborder les sujets inscrits à l'ordre du jour.

	TITRE	RAPPORTEUR	DEBAT	VOTE	DECISIONS
1.1	GROUPEMENT DE COMMANDES AMO MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE GENIE CLIMATIQUE ET CONNEXES	G. BERNARD-PEYRE	G. BERNARD-PEYRE indique que cette délibération, qui passe également en conseil municipal, a trait à la constitution d'un groupement de commandes pour lancer une consultation visant à choisir une AMO pour suivre le prestataire qui administre les installations de génie climatique. Le prestataire est actuellement Dalkia dont le contrat court du 1 ^{er} juillet 2025 au 30 juin 2029.	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approuve la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Chambéry et le Centre Communal d'Action Sociale de Chambéry pour une prestation d'AMO relative au suivi technique, administratif et financier du marché d'exploitation des installations de génie climatiques et connexes ainsi que pour la conception, le lancement et la passation d'un nouveau marché d'exploitation. - Approuve les termes du projet de convention constitutive de groupement de commandes tel qu'annexé au présent rapport - Autorise le Président ou son représentant habilité à signer ladite convention et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération
1.2	CHRYDALIDE : TARIF LOGEMENT	F. FILLIOL	F. FILLIOL indique qu'il s'agit du 5 ^e logement concerné par les travaux de réhabilitation sur le secteur du Piochet, avec une répercussion de la hausse de la redevance appliquée par Cristal Habitat. N. COLIN-COCCHI souhaite savoir si Cristal Habitat a le droit d'appliquer cette hausse. F. FILLIOL répond que c'est Cristal qui maîtrise ce sujet.	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approuve le montant de la redevance proposé pour le logement, applicable à compter du 1^{er} octobre 2025
2.1	EHPAD CHARMILLES ET CLEMATIS : ACCUEIL DE SERVICES CIVIQUES	F. FILLIOL	F. FILLIOL rappelle que, depuis un an, 2 services civiques sont accueillis aux Clématis. Le bilan est très positif, avec un renforcement des temps d'animation individuels et collectifs, y compris en UPG. Cet accueil s'effectue en contractualisation avec le service solidarité séniors. Il est proposé de reconduire ce partenariat sur les Clématis et de le mettre en œuvre aux Charmilles. Le coût étant très faible et le gain important en termes d'épanouissement des résidents, le dispositif est par là particulièrement bénéfique. B. PERROTTON souhaite connaître l'âge des jeunes et le temps qu'ils consacrent aux EHPAD. F. FILLIOL répond qu'ils sont là 35h par semaine du lundi au vendredi, selon leur temps d'intervention. Ce sont des jeunes entre 18 et 23 ans. G. BERNARD-PEYRE précise qu'une formation est dispensée en début de mission. G. BAUDOIN souligne l'encadrement effectué par Service solidarité Séniors. Les services civiques accueillis il y a quelques années avait laissé un bilan très mitigé faute d'encadrement et d'accompagnement de la structure partenaire. C. FAVETTA SIEYES ajoute que ces jeunes sont accompagnés et formés, leur intervention a une réelle plus-value. N. COLIN-COCCHI demande si le CCAS a déjà eu recours à Unis-Cité.	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approuve la mise en place du dispositif de service civique au sein de l'EHPAD des Clématis et de l'EHPAD Les Charmilles tel que présenté ci-dessus ; - Approuve le projet de convention annexé au présent rapport - Autorise le Président ou son représentant habilité à signer ladite convention. - Dit que les crédits sont inscrits au budget 2025.

			G. BAUDOIN indique qu'il s'agissait du précédent partenaire. Il précise que service solidarité séniors propose deux types d'intervention, en structure et à domicile.		
2.2	PLAN DE MOBILITE : CONVENTIONNEMENT AVEC GRAND CHAMBERY	G. BERNARD-PEYRE	G. BERNARD-PEYRE indique que cette délibération s'inscrit dans la continuité du plan d'action mobilité adopté en mai. La convention avec Grand Chambéry permet d'accompagner les employeurs pour favoriser les déplacements doux (tarifs préférentiels pour certains dispositif, formation pour les agents sur la sécurité à vélo par exemple). Le document est en cours de finalisation sur la partie définition des objectifs, il n'est donc pas joint à la délibération. Il s'agit d'un travail commun ville/CCAS.	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés : <ul style="list-style-type: none">- Approuve la signature d'une convention pour la mise en œuvre du Plan De Mobilité employeur – PDMe de la ville de CHAMBERY et du CCAS avec GRAND CHAMBERY;- Autorise le Président ou son représentant habilité à signer ladite convention.- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2025.
2.3	AMICALE DU PERSONNEL : RECTIFICATIF SUBVENTION 2025	G. BERNARD-PEYRE	G. BERNARD-PEYRE indique que cette délibération intervient suite à une erreur de chiffres dans le tableau présenté en conseil d'administration au mois de juillet, concernant la prise en charge des frais de comptable par les 4 collectivités. Afin de rectifier le montant, une délibération doit donc être proposée.	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés : <ul style="list-style-type: none">- Approuve la mise à jour de l'annexe 2 de la convention,- Approuve le versement à l'Amicale d'un complément de la subvention « Charges de fonctionnement » d'un montant de 43.88 € pour l'année 2025.- Autorise le Président ou toute personne dument habilitée à verser cette subvention complémentaire.- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2025
3.1	SERVICE ANIMATION : TARIFICATION ACTIVITES DU 4EME TRIMESTRE 2025	G. BAUDOIN	Une nouvelle activité est proposée (atelier culinaire et couture).	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés : <ul style="list-style-type: none">- Approuve l'organisation et la tarification pour les animations proposées.
3.2	APPEL A PROJET TIERS LIEU (Sur table)	ou C FAVETTE SIEYES	C. FAVETTA SIEYES rappelle que cet appel à projet avait déjà été proposé il y a 2 ans mais le CCAS n'était pas prêt à cette date. Il vise à créer un tiers lieu dans l'EHPAD Les Clématis, qui serait géré par l'association Les Amis des Clématis. Il répond à l'objectif d'ouvrir l'établissement sur l'extérieur, ce qui est dans l'air du temps. G. BAUDOIN indique que c'est un beau projet, sur lequel la direction de l'établissement s'est beaucoup investi, pour offrir un service aux résidents, leurs familles et s'ouvrir sur le quartier. Cependant le financement porte sur une aide à l'investissement et pas au fonctionnement. Le fonctionnement reposera sur l'association « les amis des Clématis » qui a été créée depuis peu par des familles de résidents. Par ailleurs, à ce stade, le projet ne dispose pas de business plan précis. La situation économique actuelle de l'EHPAD ne permet pas de mobiliser des financements pour ce projet. C. FAVETTA SIEYES insiste sur la nécessité de l'autofinancement de ce projet, aucun crédit de l'établissement ne pourra être affecté au fonctionnement de ce projet.	Mis aux voix, le rapport est reporté	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés : <ul style="list-style-type: none">- Emet un sursis à statuer sur le projet tel que présenté;

		<p>B. PERROTTON s'interroge sur l'absence de business plan et la pérennité du projet. Il demande pourquoi il n'est pas fait appel à une association extérieure.</p> <p>C. FAVETTA SIEYES indique qu'au sein du CA siège un représentant des Petits Frères des Pauvres, et qu'il pourrait être intéressant de se rapprocher d'eux. Elle émet des réserves par rapport à la fragilité du modèle avec l'association Les Amis des Clématis, qui s'est constituée très récemment.</p> <p>H. DE BOISRIOU demande s'il s'agira d'un bar avec licence et vente d'alcool</p> <p>G. BAUDOIN répond que non, c'est plus un salon de thé.</p> <p>J. RAMBAUD estime qu'en terme de partenariat, d'autres dispositifs sont encore peu sollicités.</p> <p>N. COLIN-COCCHI ajoute qu'il existe déjà une structure proche de l'établissement</p> <p>P. TAMBURINI souhaite savoir si l'aide à l'investissement ne concerne que les travaux.</p> <p>G. BAUDOIN indique que l'appel à projet fait également référence à une aide à l'ingénierie</p> <p>M. NOBLECOURT souhaite savoir quel est le public visé et si les équipements pourront être utilisés si le projet s'arrête en cours de route.</p> <p>Gilles Baudoin répond que cela n'a pas été questionné.</p> <p>C. FAVETTA SIEYES rappelle que le propriétaire est Cristal Habitat et qu'il conviendra d'avoir leur accord pour faire les travaux.</p> <p>B. PERROTTON estime qu'on est en train de réinventer une tisanerie, et que la situation du salon de thé dans l'entrée du bâtiment risque de perturber les résidents dans leurs déplacements.</p> <p>C. FAVETTA SIEYES s'interroge sur le fait de faire cohabiter quelque chose de non marchand avec quelque chose de marchand dans la même structure. Elle indique que dans une résidence autonomie, le projet aurait été soutenu à 100%. Elle souligne par ailleurs la situation excentrée de l'établissement par rapport à la vie de quartier.</p> <p>C. BONILLA indique que les Charmilles échangent beaucoup avec l'extérieur et qu'il existe peut-être des choses existantes aux Clématis qui peuvent aller plus loin.</p> <p>F. FILLIOL explique qu'il a été indiqué aux financeurs que le projet ne serait pas poursuivi si le CCAS ne disposait pas des crédits. Beaucoup d'interrogations demeurent (porteur, propriétaire, commission de sécurité...).</p> <p>M. MYARD-DALMAIS s'étonne du manque de lien entre l'association et la direction du CCAS.</p> <p>M. NOBLECOURT souhaite savoir si les acteurs locaux ont été consultés. Il estime que le travail préparatoire n'a pas été réalisé totalement à ce stade.</p> <p>C. FAVETTA SIEYES s'interroge sur la plus-value pour les résidents.</p> <p>J. RAMBAUD demande si les équipes seront accompagnées en cas de refus du projet.</p>	
--	--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

			G. BAUDOIN répond que la direction saura les accompagner. B. PERROTTON pense que l'association ne sera peut-être plus là dans 18 mois, avec le renouvellement des résidents de l'EHPAD. M. MYARD-DALMAIS suggère un échange avec l'association sur toutes les questions posées. C. FAVETTA SIEYES propose de reporter le sujet au prochain conseil d'administration, en attente d'une rencontre avec l'association Les Amis des Clématis.		
4.1	SUBVENTION 2025 A LA SASSON POUR LE FONDS D'AIDE AU PUBLIC SANS DOMICILE FIXE	C. FAVETTA SIEYES	P. TAMBURINI, directrice de la Sasson, sort de la salle, le temps du débat et du vote de la délibération. C. FAVETTA SIEYES explique que la subvention vient couvrir les actions réalisées par la Sasson en faveur des personnes sans domicile fixe.	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés : <ul style="list-style-type: none">- Approuve le projet de convention annexé au présent rapport,- Approuve le versement d'une subvention de 3 000 € pour l'année 2025.- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2025,- Autorise le Président ou son représentant habilité à signer ladite convention.
4.2	SUBVENTION 2025 A LA CROIX ROUGE POUR LA GESTION DU PLAN CANICULE	G. BAUDOIN	G. BAUDOIN indique que cette subvention, versée à la Croix Rouge pour la gestion du plan canicule, est légitime au regard du travail fourni. Cette année, l'association a été d'un soutien important lors des épisodes de canicule. AC COLIN-JORE souhaite savoir si les bénéficiaires du plan canicule sont des personnes qui s'inscrivent. C'est le cas. G. BAUDOIN précise que la stratégie d'appel est adaptée au profil des usagers.	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés : <ul style="list-style-type: none">- Approuve le versement d'une subvention de 1 800 € pour l'année 2025 à la Croix Rouge Française,- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2025,
	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 07 JUILLET 2025				Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le procès-verbal du 07 juillet 2025

- ◆ COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LES COMMISSIONS PERMANENTES DES 24 JUILLET, 21 AOUT ET 18 SEPTEMBRE 2025 EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- ◆ ACTES PASSES PAR LE PRESIDENT OU LA VICE-PRESIDENTE DU CCAS EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Questions diverses :

- Gilles Baudoin indique qu'à l'EHPAD Les Clématis une personne a été contaminée à la légionnelle, des investigations sont en cours. Par ailleurs, une épidémie de Covid a eu lieu en UPG, qui semble s'être arrêtée. Une personne, non vaccinée, est décédée.

La séance est clôturée à 15h35.

Le prochain conseil d'administration est prévu le 03 novembre 2025